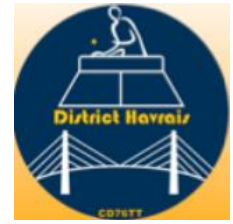




**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME
DE TENNIS DE TABLE**



Dates : 10/11/2025
Auteurs : S.BAUDRY

Règlement coupe du district Havrais

Article 1 : Epreuve réservée à tous les joueurs licenciés dans le district du Havre . Coefficient SPID → 0,5

Article 2 : Cette épreuve se dispute par équipe de 2. L'équipe doit être composée de joueurs ayant fait au moins 3 matchs dans la division inscrite en première phase. 4 simples plus un double sont joués à chaque journée (formule coupe Davis)

Article 3 : La compétition se déroulera principalement en tableau avec classement intégral en intégrant chaque catégorie au fur et à mesure. Cependant la formule sera adaptée en fonction du nombre d'équipe

Article 4 : Le classement des joueurs de début de saison sera maintenu pour permettre à une équipe de poursuivre l'épreuve dans sa catégorie initiale.

Article 5 : Les rencontres auront lieu le **mercredi soir à 20h00**. Toutefois, s'il y a accord entre les deux équipes, une rencontre peut être jouée avant la date et, si elle est repoussée, avant la date officielle de la rencontre suivante. Les feuilles de rencontres devront être retournées au responsable dans les 3 jours suivant la date de la rencontre. Il y aura une rencontre environ toutes les 3 semaines (le calendrier sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées). Première rencontre communiqué au moins deux semaines avant la fin des inscriptions.

Article 6 : Une équipe forfait sera retirée de la compétition

Article 7 : L'équipe recevant s'occupe du juge arbitrage. En cas d'erreur ce sont les feuilles de parties qui sont prises en compte. Si problème de salle, il est possible d'inverser les lieux de la compétition.

Article 8 : En cas de problème le contact du responsable est :

Mail : sby@cdtt76.fr

Tél : 0681225721

Article 9 : La saisie des feuilles de rencontre se fait directement sur SPID comme en championnat. Il est conseillé d'utiliser "GIRPE" pour la gestion de la feuille et l'exportation des résultats vers SPID.

Article 10 : Le coût de l'engagement est de 15€ par équipe à régler par prélèvement du CD76TT.

Les inscriptions se font **par mail à sby@cdtt76.fr jusqu'à la date butoire indiquer par mail.**

Passée cette date, aucune inscription ne sera prise en compte

Article 11 : La coupe sera remis lors de l'assemblée du district ou lors d'une finale en fonction des

possibilités d'organisation..

Article 12 : Quatre catégories sont prévues, à savoir :

- 🏆 **Catégorie D1** : Réservee aux joueurs (ses) ayant un participé à au moins trois rencontres de D1 en première phase
- 🏆 **Catégorie D2** : Réservee aux joueurs (ses) ayant un participé à au moins trois rencontres de D2 en première phase
- 🏆 **Catégorie D3** : Réservee aux joueurs (ses) ayant un participé à au moins trois rencontres de D3 en première phase
- 🏆 **Catégorie D4** : Réservee aux joueurs (ses) ayant un participé à au moins trois rencontres de D4 en première phase

Article 13 : L'engagement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le comité de Seine-Maritime est seul habilité à régler tous les litiges.